

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 14 avril 2026 à 19 h

Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Jean-Pierre Ouellet	Maire
Michael Marmen	Directeur général
Jessica Raymond	Greffière

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac Baker :	Ronald Cormier	
Quartier Clair :	Richard Michaud	
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

CONSEILLERS ABSENTS :

Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy
Quartier Clair :	Lloyd Plourde

Présences dans la salle : 3.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Deux membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.



3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2026-04-14 (1)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures

a) Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 10 mars 2026

Résolution n° 2026-04-14 (2)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 10 mars 2026, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

b) Procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 24 mars 2026

Résolution n° 2026-04-14 (3)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 24 mars 2026, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

a) Annulation de la réunion ordinaire publique du 12 mai 2026

Résolution n° 2026-04-14 (4)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Considérant la tenue des élections du lundi 11 mai 2026, il est résolu que la réunion ordinaire du mardi 12 mai 2026 soit annulée et reportée à la réunion ordinaire suivante, soit celle du 9 juin 2026.

Il est également résolu que la dernière réunion publique du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska ait lieu le mardi 5 mai 2026 et que celle-ci ne traite que de l'adoption des procès-verbaux des réunions antérieures.

Motion adoptée.

FINANCES

b) Contribution à la Société des Jeux de l'Acadie pour la 45^e finale des Jeux de l'Acadie

Résolution n° 2026-04-14 (5)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

ATTENDU QUE la 45^e finale des Jeux de l'Acadie aura lieu du 24 au 29 juin 2026 à Edmundston.

ATTENDU QUE cet événement rassemble plus de 1300 athlètes et artistes de 10 à 17 ans provenant des provinces Atlantiques.

Il est donc résolu que le Conseil de la Ville de Haut contribue à l'événement à titre de partenaire « Bronze » par le biais d'une commandite de 3 000 \$.

Motion adoptée.

URBANISME

- c) 1^{ère} et 2^e lecture de l'Arrêté n° 2025-06.01 – Arrêté modifiant l'Arrêté n° 2025-06 – Plan municipal de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2026-04-14 (6)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

ATTENDU QU'UN avis d'intention d'adoption de l'Arrêté n° 2025-06.01 a été publié le 24 mars 2026, conformément aux articles 111 (1), (2) et (4) de la *Loi sur l'urbanisme*.

CONSIDÉRANT QUE la période de soumission de commentaires est terminée et qu'un commentaire a été reçu et évalué, je propose donc que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 1^{ère} et la 2^e lecture, par titre, de l'Arrêté n° 2025-06.01 - Arrêté modifiant le Plan municipal de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

- d) 1^{ère} et 2^e lecture de l'Arrêté n° 2025-07.01 – Arrêté modifiant l'Arrêté n° 2025-07 – Arrêté de zonage de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2026-04-14 (7)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

ATTENDU QU'UN avis d'intention d'adoption de l'Arrêté n° 2025-07.01 a été publié le 24 mars 2026, conformément aux articles 111 (1), (2) et (4) de la *Loi sur l'urbanisme*.

CONSIDÉRANT QUE la période de soumission de commentaires est terminée et qu'un commentaire a été reçu et évalué, je propose donc que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 1^{ère} et la 2^e lecture, par titre, de l'Arrêté n° 2025-07.01 - Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

7. Affaires nouvelles

a) Correspondances

- i) Lettre du ministère des Transports et de l'Infrastructure

8. Questions du public

- a) Un commentaire a été soulevé sur le fait qu'il est difficile d'avoir un sentiment d'appartenance à la Ville de Haut-Madawaska lorsque la résidence se trouve dans les limites des anciens DSL de la municipalité.

9. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Ronald Cormier à 19 h 32.



Jean-Pierre Ouellet,
Maire



Jessica Raymond,
Greffière

